



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 novembre 2011

Réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels : place au dialogue social et non à la surenchère !

Ce jeudi 3 novembre, alors que quatre organisations syndicales de sapeurs-pompiers professionnels appellent à manifester à Paris, la « Dynamique des acteurs de la sécurité civile » poursuit les travaux visant à mettre en œuvre, dans un esprit de dialogue social et de responsabilité, le protocole d'accord sur la réforme de la filière des sapeurs-pompiers professionnels signé avec le gouvernement.

Cet accord, signé le 23 septembre dernier, transpose et adapte aux spécificités du métier de sapeur-pompier les travaux relatifs à la modernisation de la fonction publique. C'est le premier accord de cette envergure signé depuis 2004 couvrant l'ensemble des catégories A, B et C. Il a été établi sous l'égide de la DGCL et de la DGSCGC¹, sur la base des travaux menés pendant plus d'un an par la Dynamique qui, formée de quatre organisations syndicales FO, SNSPP/CFTC, UNSA, Avenir secours/CGC et de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), représente la majorité des sapeurs-pompiers professionnels. Les autres organisations syndicales, invitées aux concertations avec le gouvernement ont, pour leur part, quitté la table des négociations successivement en juillet et en septembre 2011.

Le protocole d'accord dessine une filière rénovée, plus cohérente et plus attractive pour les sapeurs-pompiers professionnels. Il rétablit la cohérence des grades et des emplois, valorise les compétences et l'expérience acquises tout au long de la carrière, et permet au sapeur-pompier d'être acteur de son déroulement de carrière. Il permet en outre de diversifier les possibilités d'intégrer la profession, par une ouverture du recrutement aux sapeurs-pompiers volontaires, conformément à la loi du 20 juillet 2011 sur l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et son cadre juridique.

Cet accord n'est pas une fin en soi. Ses travaux de mise en œuvre, qui passent par une déclinaison réglementaire, se poursuivent au sein des Directions concernées. Notre Dynamique sera présente et se fera entendre, sans démagogie, à chacune des étapes de ce processus.

En outre, le protocole d'accord prévoit déjà l'ouverture d'autres chantiers tels que l'ajustement du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels, ou encore le renforcement de l'attractivité des emplois au sein du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers.

C'est pourquoi la Dynamique appelle l'ensemble des acteurs à la poursuite du dialogue social, au respect mutuel et à la recherche du juste compromis pour les départements, gestionnaires des Services d'incendie et de secours, pour faire aboutir une réforme porteuse d'amélioration du service public rendu aux populations, à travers les garanties ainsi apportées aux sapeurs-pompiers professionnels.

Contacts presse

- SNSPP/CFTC : Jean-Michel PIEDALLU - 06 14 02 67 85
- Avenir-Secours / CGC : Ludovic PINGANAUD – 06 24 48 28 27
- FO : Pierrick JANVIER - 06 62 05 73 23
- UNSA : Ange HELMRICH - 06 03 63 29 04
- FNSPF : Patrick HEYRAUD - 01 49 23 66 43 / 06 24 89 50 76

¹ Respectivement Direction générale des collectivités locales et Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.